

**CONDITIONS DEFINITIVES  
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 11 février 2008

**Emission de 1 Tranche de Certificats référencés sur Indice  
BNP Paribas Asia Consumer Demand Price Return Index (« BNPIAEPR Index »)  
émise par**

**BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.**  
*(en qualité d'Emetteur)*

**inconditionnellement et irrévocablement garantis par**



**BNP PARIBAS**

*(en qualité de Garant)*

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

**AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR**

*Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.*

*Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.*

*Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.*

**DISPONIBILITE DES DOCUMENTS**

*Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007 et le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.*

*Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.certificats.bnpparibas.com/fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.*

**Dispositions Générales**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Autorisation   | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007.   |
| 2. Nombre de Certificats  | 200 000 Certificats.   |
| 3. (a) Tranches de Certificats  | 1 Tranche.   |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable.  |
| 4. Type de Certificats  | - Certificats « 100% » sur Indice.<br>- Le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.<br>- Certificats à Maturité Ouverte.<br><br><b>(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »).</b>   |
| 5. Date d'émission des Certificats  | 13 février 2008.   |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat)   | 1 EUR * Niveau initial de l'Indice (soit EUR 131,07).  |
| 7. Forme des Certificats  | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier.   |
| 8. Sous-jacent  | Nom de l'Indice : BNP Paribas Asia Consumer Demand Price Return Index ("Asia Consumer Demand Index" ou "BNPIAEPR Index" ou "l'Indice").<br><br>Reuters ric: .BNPIAEPR<br>Bloomberg: BNPIAEPR<br>Site internet: <a href="http://www.bnpparibasindex.com">http://www.bnpparibasindex.com</a><br><br><i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié   | Promoteur : BNP Paribas.<br><br>Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice.   |
| 10. Parité  | Un Certificat pour un Indice.  |
| 11. Niveau initial du sous-jacent   | 131,07 (le 30 janvier 2008).   |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte   | Oui.   |
| 13. Date d'Evaluation   | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation.  |
| 14. Heure(s) d'Evaluation   | Heure de clôture de l'Indice : 17h40 CET (publication du cours officiel : 10h00 CET le Jour Ouvré suivant).  |

- |  |   |
|--|---|
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique   | Non Applicable.   |
| 16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire  | Applicable.<br>L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.<br><i>Voir §13 et §21.</i> |
| 17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable.   |
| 18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré   | Non Applicable.   |
| 19. Autres définitions   | Non Applicable.   |
| 20. Tableau  | Non Applicable.   |

### **Règlement**

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| 21. Date de Règlement              | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation.          |
| 22. Niveau(x) de Référence         | Non Applicable.                                     |
| 23. Modalités de Règlement         | Règlement en Espèces.                               |
| 24. Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left( 1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1:t}}{360} \right) \times \left( \frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 85\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où

**Valeur<sub>t-1</sub>** : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (avec « t=0 » signifie la date d'émission du Certificat - voir §5).

**AF** : Commission de Gestion = 0.60%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

**Act<sub>t-1,t</sub>** : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

**Index<sub>t</sub>** : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation tel que publié le Jour de Bourse suivant la Date d'Evaluation.

**Index<sub>t-1</sub>** : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation tel que publié à la Date d'Evaluation.

$\sum_{t-1}^t 85\% \frac{DIV_i}{T_i}$  : Montant en points d'indices

représentant le Dividende Net de toutes taxes effectivement versées par les composants de l'indice (Action<sub>i</sub>) entre t-1 et t.

EUR.

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant   |                 |
| 26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux | Non Applicable. |
| 27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call :  | Non Applicable. |
| 28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put :   | Non Applicable. |
| 29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation :   | Non Applicable. |
| 30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation :  | Non Applicable. |
| 31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement :   | Non Applicable. |
| 32. Autres dispositions :  | Applicable.     |

## (a) Coupon

Chaque Année<sub>y</sub>, un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date :

**Montant du coupon =**

$$85\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

**Date de Constatation** : Le 15 septembre de chaque Année<sub>y</sub> après la clôture.

Pour l'Année<sub>y=1</sub>, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année<sub>y</sub> et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année<sub>y+1</sub>.

**Div<sub>i</sub>** : Montant en points d'indices représentant le Dividende Net de toutes taxes effectivement versées par les composants de l'indice (Action<sub>i</sub>) au cours de l'Année<sub>y</sub>.

**Dividende Net** : Dividende déclaré net de toutes taxes effectivement versées.

**T<sub>i</sub>** : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action<sub>i</sub>) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l'Action<sub>i</sub>.

**AC<sub>y</sub>** : Commission de Gestion = 0.60% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque année<sub>y</sub> selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.60\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

**Market Value<sub>t</sub>** : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.

**n** : Nombre de jour calendaire pour chaque année y.

## (b) Gestion des Dividendes

Les dividendes des Action<sub>i</sub> ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.

Voir § 32 (a) Coupon

## (c) Commission de Gestion

0.60% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Voir § 24 et § 32 (a) Coupon

## (d) Autres

Non Applicable.

**Dérèglement du Marché**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base)                     | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert   | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions   | Non Applicable. |

**Cotation sur Euronext Paris**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 37. Négociation         | Les Certificats se négocient à l'unité   |
| 38. Date de radiation   | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |
| 39. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 13 février 2008.  |

**Compensation et distribution**

- |   |   |
|---|---|
| 40. Code ISIN   | NL0006085755  |
| 41. Code Commun   | 34641838  |
| 42. Code Mnémonique   | 3065B   |
| 43. Agent Financier   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C.                                    |
| 44. Agent de Calcul   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C.                                    |
| 45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable.   |
| 46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant   | Non Applicable.   |
| 47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s)   | L'émission n'est pas syndiquée.<br>BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription :  | Non Applicable.   |

## INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE

### "BNP Paribas Asia Consumer Demand Price Return Index"

#### A - Descriptif de l'Indice

L'indice ("*BNP Paribas Asia Consumer Demand Price Return Index*" ou "**Asia Consumer Demand Index**" ou "**Indice**") est un indice créé le 31 Décembre 2007. Il est développé et exploité par BNP Paribas (le "**Sponsor**").

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs asiatiques (Action<sub>i</sub>) de consommation comprises dans la liste "Asia Consumer Demand" (la « **Liste** ») établie par l'équipe de recherche de BNP Paribas Ltd (Japan) ou son successeur nommé par le Sponsor (« The Asia Consumer Demand List Advisor »)

#### Liste « Asia Consumer Demand »

La fréquence de publication de la Liste est déterminée par «The Asia Consumer Demand List Advisor».

Chaque valeur composant la Liste est sélectionnée sur la base

- de son appartenance au secteur de Consommation
- de critère de sous évaluation (Faible ratio P/E ( Price Earnings Ratio ) sectoriel. Le ratio Cours /Benefice permet de se faire une idée de la cherté d'une entreprise par rapport à une autre.

#### De la Liste « Asia Consumer Demand » à l'indice Asia Consumer Demand: les critères d'éligibilité de l'Indice

L'Indice n'est pas composé de l'ensemble des valeurs composant la Liste.

En effet, seules les valeurs de la Liste qui ont un volume moyen traité par jour de 5 millions de dollars USD sur les trois derniers mois sont sélectionnées pour entrer dans la composition de l'Indice.

L'Indice est calculé tous les jours. L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates officiel publié par la Banque Centrale Européenne (publié sur la page Reuters ECB37).

Les actions pouvant entrer dans la composition de l'Indice sont des valeurs appartenant aux pays suivants :

• Honk kong	• Malaisie
• Chine	• Thaïlande
• Singapour	• Indonésie
• Corée	• Inde
• Philippines	• Taiwan
	• Vietnam

## Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 31 décembre 2007, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 141.7285.

L'Indice est calculé et publié sur une base quotidienne.

A la date de création de l'Indice, les valeurs étaient équipondérées.

Néanmoins le Sponsor de l'Indice se réserve le droit de retarder la publication du niveau du Asia Consumer Demand Index, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

## Méthode de révision de l'Indice

L'Indice est recomposé à chaque fois que la Liste est modifiée, sous réserve que les nouvelles valeurs composant la Liste respectent les critères d'éligibilités l'Indice.

Aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20 % dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant le Asia Consumer Demand Index fera l'objet d'une publication\*.

## B - Composants de l'Indice (au 30 janvier 2008)

Action <sub>i</sub>	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Bourse
Cheil Industries	KR7001300003	001300 KS	Corée du Sud	Korea Stock Exchange
China Agri-Industries	HK0606037437	606 HK	Hong kong	Stock Exchange of Hong Kong
Gamuda	MYL539800002	GAM MK	Malaisie	Kuala Lumpur Stock Exchange
Golden Agri-Resources	MU0117U00000	GGR SP	Singapoure	Stock Exchange of Singapore
Hite Brewery	KR7000140004	000140 KS	Corée du Sud	Korea Stock Exchange
Indo Food	ID1000057003	INDF IJ	Indonesie	Jakarta Stock Exchange
P Gas Negara	ID1000096308	PGAS IJ	Indonesie	Jakarta Stock Exchange
Resorts World	MYL471500008	RNB MK	Malaisie	Kuala Lumpur Stock Exchange
Shinsegae	KR7004170007	004170 KS	Corée du Sud	Korea Stock Exchange
Woongjin Coway	KR702124007	021240 KS	Corée du Sud	Korea Stock Exchange

Action <sub>i</sub>	Nombre d'Action <sub>i</sub>	Devise	Cours de l'Action <sub>i</sub>	Taux de Conversion	Valeur de Action <sub>i</sub> dans l'Indice	Poids des Action <sub>i</sub> dans l'Indice
Cheil Industries	0,375921331	KRW	37800	0,000710155	10,09118232	7,70%
China Agri-Industries	30,86094274	HKD	4,74	0,086693044	12,68153376	9,67%
Gamuda	14,21794786	MYR	4,9	0,208988536	14,55980173	11,11%
Golden Agri-Resources	14,35135953	SGD	1,96	0,476886138	13,41417028	10,23%
Hite Brewery	0,137969724	KRW	125000	0,000710155	12,24748992	9,34%
Indo Food	0,076118078	IDR	2800	0,072724629	15,49984514	11,82%
P Gas Negara	0,012768994	IDR	13500	0,072724629	12,53637429	9,56%
Resorts World	18,28021868	MYR	3,76	0,208988536	14,36453909	10,96%
Shinsegae	0,027080834	KRW	600000	0,000710155	11,53895744	8,80%
Woongjin Coway	0,644612643	KRW	30900	0,000710155	14,14524852	10,79%
					131,0791425	100%

\* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet [www.bnpparibasindex.com](http://www.bnpparibasindex.com).



### **C – Conflit d'intérêts**

Dans le cadre de l'émission des Certificats, l'Emetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance BV), le Garant (BNP Paribas), le Sponsor de l'Indice (BNP Paribas) et BNP Paribas Securities Ltd (Japan) dont la recherche (la "Recherche") qui fournit la Liste de sociétés servant de base à l'Indice appartiennent au Groupe BNP Paribas.

Néanmoins, il est porté à la connaissance des Porteurs que :

- la Liste, établie par la Recherche de BNP Paribas Securities Ltd (Japan) préexistait à l'émission des Certificats et n'a en conséquence pas été établie pour les besoins de l'émission desdits Certificats ;

- BNP Paribas Securities Ltd (Japan), entité régulée au Japon, dont la recherche est indépendante et objective; ne saurait être influencée par la conduite d'autres activités au sein du Groupe BNP Paribas avec lesquelles il pourrait exister un conflit d'intérêts.

En sus des éléments ci-dessus énoncés, il n'existe pas, à ce jour, de liens quelconques entre les équipes de BNP Paribas Securities Ltd (Japan) en charge de la Liste et celle des autres entités du Groupe BNP Paribas impliquées dans l'émission des présents Certificats.

Les déclarations ci-dessus sont faites à la date des présentes Conditions Définitives; sans pouvoir présager des relations futures entre le Garant et BNP Paribas Securities Ltd (Japan), il est entendu que toute modification de ces relations impliquerait une revue des politiques relatives à la gestion des conflits d'intérêts et, si nécessaire, la mise en place de nouvelles politiques en la matière.